

DELEGATION DE MANDAT

Entre les soussignés :

Monsieur Chambon Pierre, propriétaire de la parcelle C124, plantée en résineux et située dans la vallée des Reblats – commune de Valcivières (63)
représenté par M. Chambon Bertrand, 20 allée du canal du Forez, 42600 MONTBRISON, en qualité de personne habilitée
Dénommée, « le délégant »
Et

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, représenté par Eliane Auberge, en sa qualité de Présidente, dont le siège se trouve, 17 avenue Jean Jaures, 63400 MOZAC
Dénommé, le CEN Auvergne, le « délégué »

Le mandat concerne les démarches suivantes :

- Demandes et déclarations administratives liées à la restauration de prairies suite à la coupe à blanc des plantations actuelles de résineux,
- Rédaction du dossier cas par cas pour instruction par les services de l'Etat : DDT,
- Demande d'autorisation de défrichement pour instruction par les services de l'Etat : DDT et demande d'abandon de la compensation forestière,
- Information en lien avec la réglementation de boisement auprès du CD 63,
- Constitution du dossier paysager lié au site classé du Haut-Forez, auprès des services de l'Etat : DREAL et Ministère de l'écologie, information au Parc Naturel Régional Livradois Forez (Comité de gestion),
- Constitution du dossier d'incidences site Natura 2000 « Monts du Forez » en lien avec le Parc Naturel Régional Livradois Forez, auprès des services de l'Etat,
- Coordination et mutualisation des travaux de coupe forestière avec d'autres propriétaires de la vallée afin que le volume prélevé soit suffisant pour mobiliser une entreprise forestière.
- Coordination avec la municipalité de Valcivières et l'ONF pour état des lieux et l'utilisation de la voirie.

Le délégant délègue ainsi ses droits et obligations au CEN Auvergne qui accepte expressément.

Pour l'exécution des objets du mandat, le CEN Auvergne, prend les coûts induits à sa charge.

Le délégant reste seul responsable à l'égard du CEN Auvergne. Il conserve la faculté d'exécuter le mandat. Dans ce cas, il est dans l'obligation d'en informer le CEN Auvergne, dans les plus brefs délais.

L'accomplissement du mandat met automatiquement et immédiatement fin à la présente délégation sans indemnité de part et d'autre.

Fait, le 11/08/2026, à Montbrison.....

Le délégant,
M. Chambon Bertrand



Le délégué,
Le CEN Auvergne

